Conformité de raccordement au **réseau d'assainissement**

et sa régularisation administrative

ENTREPRISES

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

/agglomeration.creilsudoise
www.creilsudoise.fr

eau seine NORMANDIE

Le déroulement DE LA VISITE

Prise de renseignements administratifs

Evaluation du type de rejets *(sanitaires, lavage, process...)*

Conditions de raccordement aux réseaux publics *(branchement au réseau d'assainissement, rejet dans un fossé...)*

=

La collectivité peut ainsi mieux concevoir et exploiter ses installations, et l'établissement peut améliorer et connaître son patrimoine.

Vérifier mon BRANCHEMENT ET MES REJETS

Le raccordement des entreprises au réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité.

Une autorisation de déversement des eaux usées précise les règles et les normes applicables. En fonction de l'activité de mon établissement, des équipements de prétraitement peuvent être nécessaires.

L'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) vérifie que votre branchement respecte les règles et ne génère pas de pollutions particulières.

Elle intervient à votre demande, ou dans le cadre de son programme de vérification. L'intervention de l'ACSO est gratuite et se fait sur rendez-vous au **03 44 64 75 85.**

La visite de l'établissement par un agent du service d'assainissement ne peut être refusée, et est donc obligatoire. En effet, le Code de la Santé Publique donne accès à la propriété privée aux agents dans le cadre de cette mission.

Si une mise en conformité est à effectuer *(rejet d'eaux usées dans la nature...)* ou **si l'établissement souhaite diminuer son impact sur l'environnement** *(réutilisation de l'eau, changement de procédé...)*, **des aides financières et des conseils techniques vous seront proposés.**

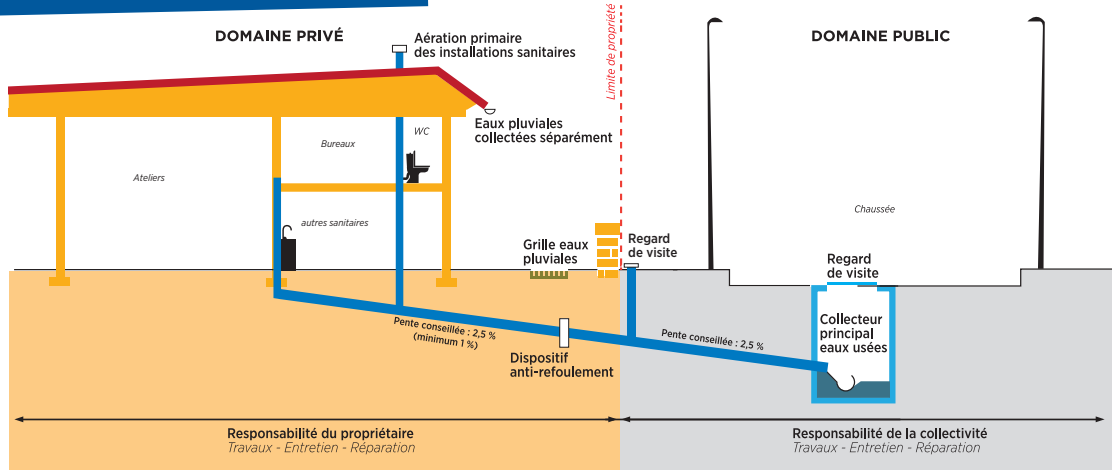

À quelles aides AI-JE LE DROIT ?

Par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) :

- **Je suis une très petite, ou petite entreprise**
  Subvention de 60%
  du montant total des travaux
- **Je suis une moyenne entreprise**
  Subvention de 50%
  du montant total des travaux
- **Je suis une grande entreprise (un groupe)**
  Subvention de 40%
  du montant total des travaux

Pour obtenir les aides, plusieurs démarches à suivre :

- Les travaux à effectuer **sont définis entre l'ACSO et l'entreprise** concernée.
- L'entreprise réalise des devis et l'ACSO l'assiste pour élaborer le dossier de demande d'aide financière.
- Une fois l'accord de l'aide obtenu, les travaux peuvent être réalisés par l'entreprise.
- L'ACSO **constate que les travaux ont été effectués et sont conformes.**
- **L'aide financière est versée à l'entreprise.**

La régularisation ADMINISTRATIVE

A la suite de la visite, trois cas peuvent se présenter :

- **Si l'établissement ne déverse que des eaux usées domestiques** *(WC, lavage des mains...)* : le raccordement est un droit. Il est acté par un constat contradictoire.
- **Si l'établissement rejette des eaux usées assimilables à des rejets domestiques** *(restaurants, laveries, cabinets médicaux, coiffeurs...)* : le raccordement est un droit en fonction des capacités de la collectivité. Une autorisation simplifiée vous est délivrée.
- **Si l'établissement rejette des eaux usées non domestique** *(chimie, agroalimentaire, lavage de véhicules...)* : le rejet doit être autorisé par la collectivité. Pour cela un arrêté d'autorisation est rédigé par l'ACSO. Il est soumis à des contrôles stricts de la qualité des rejets.

Creil Sud Oise COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les communes ont transféré à l'ACSO diverses compétences, dont celle relative à l'assainissement.

De ce fait, le contrôle de conformité est de la responsabilité de l'ACSO.

eau seine NORMANDIE

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) est un établissement public dont la mission est de financer les actions de protection des ressources en eau, de lutte contre les pollutions et de rétablissement de l'équilibre écologique des rivières.

Dans ce cadre, elle peut aider les entreprises, en lien avec l'ACSO, à mettre leur activité en conformité.

L'agglomération

Creil Sud Oise

Vous facilite la vie

ACSO - DST - DCRE - 200ex - 180112-01 - Crédits photo : Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique

85 000 habitants | **11** communes

La Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
24, rue de la Villageoise – CS 40081 – 60106 CREIL Cedex
Tél. : 03 44 64 74 74 – contact@creilsudoise.fr

/agglomeration.creilsudoise
www.creilsudoise.fr

Creil Sud Oise
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION